

Département de la CHARENTE

MAIRIE

de

CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE

**Extrait du registre des délibérations**

**Réunion du 7 février 2024**

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le mercredi 7 février 2024, à 19h00, à la Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice POINT, Maire.

Présents : M. POINT Fabrice, Maire ; Mme AUPETIT Mathilde ; Mme BABAUD Sandrine ; M. BAUTISTA ; M. Romain ; M. BOURABIER Yannick ; M. GATELLIER Julien ; M. GAZEAU Guy ; M. GRAS Jean-Marie ; Mme KABA FAUROT Céline ; M. LAVAUD Julien ; M. MARTIN Michel ; Mme MONToux Béatrice ; Mme PERROT Nathalie ; M. PETIT Bernard ; Mme SUCHET Mauricette ; Mme TERRADE Michèle ; Mme THEULIERE Isabelle

Absents excusés et représentés :

Mme BABAUD Sarah, ayant donné pouvoir à Mme Michèle TERRADE  
Mme CHARRIER Sandrine ayant donné pouvoir à Mme Mathilde AUPETIT  
M. LEPOUTRE Géry, ayant donné pouvoir à M. Fabrice POINT  
Mme ROUSSET Cécile, ayant donné pouvoir à Monsieur Guy GAZEAU

Absents excusés :

M. PUYMERAIL Aurélien  
M. DESTRAIT Didier

Date de la convocation : 31 janvier 2024

Rapporteur : Fabrice POINT
D-24-02-07-5
8.4 Aménagement du territoire
Position de la commune sur le projet de parc solaire photovoltaïque

Monsieur Julien GATELLIER est désigné secrétaire de séance.

**Position de la commune sur le projet de parc solaire photovoltaïque au sol présenté par le CPENR de Chasseneuil-sur-Bonnieure**

Monsieur le maire rappelle que ce projet de parc solaire photovoltaïque au sol a déjà été présenté, dans ses contours actuels, lors du conseil municipal du 30 novembre 2022. Après avoir fait l'objet d'une consultation publique (concertation) du 25 mars au 11 avril 2022 inclus, une enquête publique est en cours depuis le 30 janvier 2024 et jusqu'au 29 février prochain à 19h.

Il rappelle que le GAEC du Maine est actif depuis 34 ans en poly-élevage sur une exploitation de 80 hectares de prairies permanentes et de 78 hectares de prairies temporaires (rotation). L'objectif de ce projet est d'optimiser des terrains à rendement agronomique moyen et la recherche d'une synergie entre le projet agricole et le projet photovoltaïque.

Enfin, Monsieur le maire rappelle en quelques mots les éléments techniques présentés aux élus dans la note de synthèse et disponibles en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique : le site d'étude porte sur une enveloppe foncière de 36 hectares parmi lesquels 2,2 hectares sont classés en zone humide. La surface clôturée est quant à elle de 28,3 hectares parmi lesquels 35% sont couverts de panneaux (35 262 modules d'une puissance unitaire d'environ 540 Wc).

Monsieur le maire rappelle en outre que le dossier de permis de construire a été déposé le 7 septembre, l'avis favorable de la CDPENAF et celui de la Préfecture sur l'Etude Préalable Agricole sont acquis.

Au terme de cette présentation qu'il a voulue complète, Monsieur le maire invite le conseil à émettre un avis sur ce projet par rapport au dossier final porté à enquête publique, rappelant à cet égard que celui-ci avait reçu un avis favorable du conseil municipal lors de sa précédente présentation.

Aussi,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le maire ;

CONSIDERANT le compte-rendu de la réunion du conseil en date du 30 novembre 2022 dans lequel le conseil municipal se prononce favorablement à ce projet tel que présenté par la société ABO Wind ;

CONSIDERANT l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Nouvelle-Aquitaine relatif à un projet de parc solaire photovoltaïque au sol à Chasseneuil-sur-Bonnieure en date du 31 mai 2023 ;

VU l'avis favorable rendu par Mme la Préfète de la Charente le 7 novembre 2022 sur l'étude préalable agricole (EPA) concernant le projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure ;

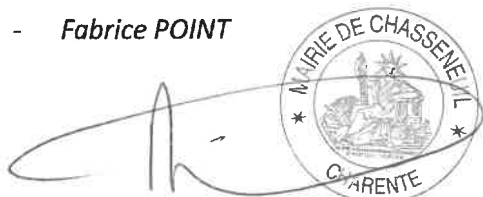
VU l'avis favorable de la CDEPENAF du 27 octobre 2022 ;

CONSIDERANT le rapport final de l'étude d'impact sur l'environnement transmis par CPENR Chasseneuil (filiale de la société ABO Wind) en août 2022 ;

Le conseil municipal, par 19 voix POUR, une voix CONTRE et une ABSTENTION :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT à ce projet de parc solaire photovoltaïque au sol présenté par le CPENR de Chasseneuil-sur-Bonnieure ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée aux services de l'Etat ;
- 

- Pour extrait conforme
- Certifié exécutoire
- Publié ou notifié le 09/02/2024
- Le Maire,
- *Fabrice POINT*



**AR Prefecture**

016-211600853-20240207-D\_24\_02\_07\_5-DE  
Reçu le 09/02/2024

